



# AU SECOURS, ON VOUS VOLE VOTRE ASSIDUITE !!!

Août 2016



Il existe depuis plusieurs années à Webhelp Caen une prime pour récompenser la présence des salarié-es : la prime d'assiduité. Ce critère, d'un montant de 25€ mensuel, est attribué si le ou la salarié-e n'a pas d'absence-s injustifiée-s (hors Congés Payés, Arrêt Maladie avec justificatif)

## COMMENT CA MARCHE ?

Cette prime est acquise dès le premier jour en CDD ou en CDI et après 12 mois d'ancienneté en intérim. Elle est versée mensuellement lors de ton OPC faites (quand elles le sont...) par les superviseurs.

## C'EST OU QU'IL EST LE PROBLEME ALORS ?

Sur le projet EDF, il a été décidé volontairement, à l'ouverture du projet en Avril 2014, de n'attribuer cette prime d'assiduité qu'aux seuls CDI... Une question posée par un-e salarié-e nous a permis de mettre en lumière cette anomalie, que SUD a vite fait de remonter auprès de l'encadrement via une superviseure sénior, très réactive pour le coup. Les contrôles ont été faits et Webhelp devra sortir le chéquier ! Une régularisation a été faite.

L'histoire aurait pu s'arrêter là mais non !!!

Webhelp, dans leur effet Wahou, refuse de régulariser les salarié-es ayant été embauché-es via la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE).



## QU'EST-CE QUE LA POE ?

La POE est un dispositif de formation permettant à un demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires à une offre d'emploi déposée par Webhelp pour un poste rencontrant des difficultés de recrutement. Webhelp s'est donc engagé auprès de Pôle Emploi à embaucher en CDD ou en CDI ces salarié-es. Il faut savoir que cette formation dure 400H et est grassement rémunérée par Pôle Emploi entre 300€ et 600€... Bien entendu, ces salarié-es sont en production comme des salarié-es « classiques », en faisant gagner de l'argent à l'entreprise sans qu'elle sorte le moindre centime ! Mais ça, personne ne vous le dira, sauf SUD ! A écouter notre Direction et le Chef de projet EDF, on a l'impression d'avoir à faire à l'Abbé Pierre !! La Direction refuse de régulariser ces salarié-es sur leurs primes d'assiduité en indiquant aux salarié-es, sans aucun scrupule, que l'entreprise a été généreuse avec eux en leur proposant un travail et qu'ils ont « atteint le Graal avec un CDI »...

## Mais de qui se moque-t-on ???

Pour information, nous parlons d'une dizaine de salarié-es avec des régularisations pouvant aller tout de même jusqu'à 15 mois ou plus soit environ 350€ par salarié-e... Si l'entreprise espère ne pas faire cette régularisation et faire cette économie, elle se trompe sur toute la ligne car SUD utilisera tout les moyens à notre disposition pour obtenir gain de cause.

Même en plein mois d'août, SUD est présent pour défendre vos intérêts car il n'y a aucun moment particulier pour se faire berner pas nos patrons !

Rejoindre SUD c'est nous donner les moyens de faire entendre la voix des salarié-es !

Syndicat SUD PTT Basse-Normandie  
57/59 Avenue Côte de Nacre - 14000  
CAEN  
TEL: 02.31.94.26.00

@ : [sudwebhelp14@orange.fr](mailto:sudwebhelp14@orange.fr)

[www.sudptt.org/centresappels](http://www.sudptt.org/centresappels)



[facebook.com/charlene\\_gourdin](https://facebook.com/charlene_gourdin)



[sudcallcenters](https://sudcallcenters.com)